



International Oil Pollution
Compensation Funds

Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Fondos internacionales
de indemnización de daños
debidos a contaminación
por hidrocarburos

STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU FONDS DE 1992

Les FIPOL apprécient la contribution des organisations intergouvernementales et non gouvernementales car elle facilite le bon fonctionnement du régime international d'indemnisation. Si votre organisation s'intéresse aux travaux des FIPOL, vous pouvez envisager de demander à bénéficier du statut d'observateur auprès du Fonds de 1992. Vous seriez ensuite invité à participer aux réunions des FIPOL en tant qu'observateur.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR BÉNÉFICIER DU STATUT D'OBSERVATEUR

Si vous souhaitez présenter une demande pour bénéficier du statut d'observateur, veuillez adresser un bref courrier à l'Administrateur des FIPOL exprimant votre intérêt pour les travaux des Fonds, demandant officiellement que vous soit accordé le statut d'observateur auprès du Fonds de 1992, en précisant les raisons pour lesquelles vous pensez que bénéficier de ce statut serait bénéfique à la fois pour votre organisation et pour le Fonds de 1992. Le Secrétariat préparera ensuite un document concis invitant l'Assemblée du Fonds de 1992 à accepter votre demande lors de sa prochaine session.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples informations concernant la demande de statut d'observateur auprès du Fonds de 1992, veuillez contacter le Service des relations extérieures et des conférences, à l'adresse : conference@iopcfunds.org.
